

18 SEP. 2012

①

ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS
Société par actions simplifiée au capital de 7 734 350 euros
Siège social : Chemin de la Ribassière
Le Bastidon, 13190 ALLAUCH
528556806 RCS MARSEILLE

JBULLO
14029
n

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 30 MARS 2012

L'an deux mille douze et le trente mars,
Monsieur Olivier TAHON, ès-qualité de Directeur Général de la société ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS, sus-référencée,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social,
- à la modification de l'article 4 des statuts,

DECISION UNIQUE

Le Président, conformément à l'article 4 des statuts, décide de transférer le siège social de la société, avec effet à compter du 1^{er} avril 2012, à MARSEILLE (13016) – Le Paul Cézanne – 15 rue du Docteur Zamenhof – L'Estaque et de modifier par conséquent, l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 4 SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : Le Paul Cézanne – 15 rue du Docteur Zamenhof – L'Estaque - 13016 MARSEILLE »

Le reste de l'article sans changement.

Monsieur le Président ajoute que cette décision sera soumise à la ratification de la plus prochaine assemblée générale des associés.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal que le Président a signé.

Le Directeur Général
Monsieur Olivier TAHON

